

Didactique disciplinaire

Agrégation

Quadrimestre : 2

Volume horaire : 12 h

Crédit : 2

Pondération : 1

Obligatoire : oui

Langue d'enseignement : français

Lieu : Haute école de la Ville de Liège, Département des
Sciences de l'éducation, rue Jonfosse, 80, Liège

Enseignant : Pierre Henrion, p.henrion@uliege.be

COMPÉTENCES VISÉES

- Compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel ;
- Compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive ;
- Compétences du praticien réflexif.

Incluant notamment :

- 1° la capacité d'agir comme acteur pédagogique, social, culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, d'intégrer la di-

versité et de développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale ;

- 2° la disposition à se positionner face à des enjeux éthiques et à respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité ;
- 3° la capacité de s'investir dans le travail collaboratif d'une équipe éducative, afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations ;
- 4° la capacité d'analyser l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et d'agir en son sein notamment en interagissant avec les collègues, les parents et d'autres acteurs afin de :
 - faire de la classe et de l'école un lieu où les élèves apprennent, grandissent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection ;
- 5° la capacité de s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle ;
- 6° la maîtrise de la langue française pour enseigner et communiquer de manière optimale dans la langue d'enseignement dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;
- 7° la maîtrise des contenus disciplinaires, en ce compris les concepts à enseigner, de leurs fondements épistémologiques, de leur didactique et de la méthodologie de leur enseignement, ainsi que le développement d'un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique associé au domaine de l'histoire de l'art permettant d'innover ;
- 8° la capacité de lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et de s'en inspirer pour son action d'enseignement ;
- 9° la capacité de construire progressivement son identité professionnelle en mobilisant des outils de développement personnels et professionnels et d'agir comme pédagogue au sein de la classe et, dans une perspective collective, au sein de l'établissement scolaire, notamment :
 - à travers la conception et la mise en œuvre d'une démarche d'enseignement comprenant des pratiques variées et différenciées, et assurant la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves, de la créativité et de l'esprit d'initiative et de coopération dans le souci de l'intérêt général ;

- à travers la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, d'outils et de manuels dans la perspective du décret du 19 mai 2006 relatif à l'agrément et à la diffusion de manuels scolaires, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques au sein des établissements d'enseignement obligatoire ;
- à travers la construction et l'utilisation de supports d'observation et d'évaluation spécifiquement diagnostique et formative favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages ;
- 10° la capacité de mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en œuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité, dans un contexte relationnel bienveillant. Cette analyse intègre la dimension de genre ;
- 11° le développement de capacités :
 - relationnelles à l'égard des élèves et des étudiants, en ce compris leur entourage notamment familial, et à l'égard des collègues ;
 - de gestion de groupes en situation éducative et pédagogique ;
- 12° la capacité d'identifier ses besoins de formation individuelle et de participer à l'identification des besoins de formation de l'équipe pédagogique ;
- 13° la capacité à entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les étudiants au monde
- 14° la capacité de s'insérer dans le système éducatif en y respectant les codes et fonctionnement notamment hiérarchiques ;
- 15° la maîtrise de sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE

L'organisation de l'apprentissage sera organisé autour des objectifs suivants :

- rencontrer, connaître, décoder, pratiquer et questionner à partir des repères culturels transversaux ;
- garder des traces ;
- prolonger ;

- évaluer dans le sens de donner de la valeur à partager une réalisation.

Dans ce cadre, les étudiants seront invités à analyser, critiquer et améliorer des dispositifs didactiques pour différents profils d'apprenants.

Le cours permettra à l'étudiant :

- d'élargir son bagage culturel ;
- de comprendre des démarches artistiques en fonction d'un contexte historique, géographique, social... ;
- de questionner des concepts en art, d'interroger l'existence de critères esthétiques, avec des observations et des analyses ;
- de relier des connaissances puisées dans l'histoire de l'art avec des activités artistiques en les intégrant avec sens.

SAVOIRS : l'étudiant sera capable :

- de connaître les éléments liés aux lieux de culture, au patrimoine et aux objets culturels ;
- de classer des œuvres selon des repères culturels et artistiques ayant une portée esthétique, sociologique et critique ;
- d'apprécier et d'argumenter l'évolution au sein des domaines et disciplines artistiques et scientifiques ainsi que la diversité des objets de culture, de genres, d'époques et d'origines différents.

SAVOIR-FAIRE : l'étudiant sera capable :

- d'analyser en autonomie le contexte d'une œuvre, d'un lieu ou d'un objet culturel et d'argumenter l'intention d'un artiste, la signification d'une œuvre, d'un lieu ou d'un objet culturel ;
- de comparer les techniques d'artistes d'un même mode d'expression plastique ;
- d'interroger le contexte, la fonction et le sens d'éléments culturels (l'esthétique d'une œuvre) ;
- de classer des œuvres et des objets culturels selon des critères et établir des liens interdisciplinaires ;

SAVOIR ÊTRE : l'étudiant sera capable :

- d'encourager le développement d'attitudes spécifiques et transversales en proposant des activités d'apprentissage qui favorisent l'ouverture sur le monde extérieur en tenant compte de l'actualité culturelle par le biais de la presse spécialisée, la coopération avec ses pairs, l'esprit critique.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

Les cours dispensés seront articulés autour de trois axes:

- a. L'axe didactique qui envisage une réflexion dans et sur l'art et son enseignement ;
- b. L'axe théorique qui permettra à l'étudiant de se doter des connaissances transférables en situation afin d'opérer des choix efficaces
- c. L'axe réflexif qui s'orientera autour de problématiques directement liées à la profession enseignante dans le domaine artistique ;

La méthodologie est en étroit lien avec le contenu matière et s'articulera notamment autour des questions fondamentales suivantes :

- *Comment découvrir des œuvres, des artistes ?*
- *Comment analyser celles-ci ?*
- *Comment retenir les informations transmises ?*
- *Comment exploiter ces informations d'un point de vue de la sensibilité et d'un point de vue plastique ?*

Des cours magistraux viseront la rencontre des œuvres établissant les liens avec les principaux courants artistiques et esthétiques.

Les recherches, discussions, débats (questionnement des contextes culturels et artistiques), des exercices didactiques relatifs aux pratiques artistiques seront organisés afin de développer les capacités sensorielles et cognitives et de stimuler l'esprit critique.

Les questionnements et exercices sur base des savoirs transférables dans l'enseignement fondamental et secondaire prendront en considération la référence au PECA.

AIDE A LA RÉUSSITE : feed-backs et remédiations à l'issue des exercices didactiques. Une remédiation sera envisagée au profit de l'étudiant.

MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION / PONDÉRATION

- Présence active aux cours : 10%
- Évaluation orale : 90%

L'étudiant préparera l'évaluation à partir des consi-

gnes données par le professeur.

Ces consignes pourraient inclure un recueil de traces incluant des données personnelles, une analyse réflexive et des pistes didactiques.

2^e session : idem.

SOURCES, RÉFÉRENCES, ET SUPPORTS ÉVENTUELS

- Référentiel :

<https://ifpc.cfwb.be/v5/documents/tc/refECA.pdf>